

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000199-22/09/2014

Date de publication : 22/09/2014

Autres annexes

**ANNEXE - TVA - Les taux de TVA pour les immeubles, appartements ou
maisons**

Tableau n° 1 : APPARTEMENT OU MAISON INDIVIDUELLE

Ventilation applicable en fonction de l'affectation du bien immobilier

Type d'affectation	Type de local		
	Pièces à usage d'habitation (ex. : chambre)	Pièces à usage professionnel (ex. : bureau)	Parties communes privatives (ex. : toiture)
Locaux affectés totalement à l'habitation	Taux réduit		Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour au moins 50 % de la superficie	Taux réduit	Taux réduit	Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour moins de 50 % de la superficie	Taux réduit	Taux normal	Taux normal
Locaux exclusivement affectés à un usage professionnel		Taux normal	Taux normal

.
.
.

Tableau n° 2 : PARTIES COMMUNES D'UN IMMEUBLE

Ventilation applicable aux travaux portant sur les parties communes d'un immeuble compte tenu de
l'affectation de chaque lot

Millièmes correspondant aux :	Parties communes d'immeuble collectif (ex. : cage d'escalier)
Locaux affectés totalement à l'habitation	Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour au moins 50 % de la superficie	Taux réduit
Locaux affectés à l'habitation pour moins de 50 % de leur superficie	Taux normal
Locaux exclusivement affectés à un usage professionnel	Taux normal

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[TVA - Prestations de services imposables au taux réduit - Travaux \(autres que de construction ou de reconstruction\) portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans - Locaux concernés](#)